DOCUMENTS A FOURNIR

Visa Côte d'Ivoire | E-Visa Affaires

Rappel : Pour que l'on se charge de votre demande de visa,**la première étape est d'effectuer votre commande en ligne.** A l'issue de cette commande en ligne, vous recevrez automatiquement par email cette liste de documents à fournir.

Vous pouvez nous transmettre votre dossier complet :
- Par email (conseillé), en réponse à l'email de confirmation de commande, en nous envoyant en pièces jointes les documents (scannés, ou pris en photo de bonne qualité)
OU
- Par courrier sécurisé ou dépôt à notre adresse : RapideVisa, 7 rue La Boétie, 75008 Paris

Fournir pour CHAQUE voyageur :
Ces documents sont exigés par l'ambassade à ce jour

☑ **1 Page d'identité du passeport (en scan ou photo ou copie) :**
- Il s'agit de la page du passeport avec votre date de naissance, numéro de passeport etc.
- Le passeport doit être signé et **valide au moins 6 mois après l'entrée** dans le pays.
- Il est conseillé d'avoir un passeport de bonne qualité avec au moins 2 pages vierges face à face.
- Pour que votre e-visa soit délivré par les autorités sans retard, merci de nous transmettre une bonne qualité **toutes les informations sur la page de passeport doivent être lisibles**.

☑ **1 Confirmation de vols aller-retour :** nominative.

☑ **1 Lettre d'invitation nominative d'un organisme basé en Côte d'Ivoire, comportant :**
- les informations concernant l'organisme en Côte d'Ivoire : en-tête avec nom de l'organisme + adresse postale + tél + adresse email + signature + tampon.
- les informations concernant le demandeur de visa : nom + prénom + nom de l'organisme en France + fonction + adresse postale + tel.
- le détail de la mission.
- un contact d'une personne qui invite (nom, prénom, tél).

☑ **1 réponse (en répondant à l'email de confirmation de commande) :**
- Quel est le nom et l'adresse du 1er hôtel ?

☑ ***Supplément uniquement pour les PASSEPORTS NON-FRANÇAIS éligibles à ce e-visa :*** Merci de nous indiquer votre ADRESSE DE DOMICILE dans votre email d'envoi de documents.

☑ ***Attention : il vous sera demandé à l'arrivée (pas à fournir pour le e-visa) :***
1 carnet de vaccination internationale mentionnant le vaccin contre la fièvre jaune est obligatoire pour entrer et séjourner en Cote d'Ivoire. Un contrôle sera effectué à l'embarquement et à l'arrivée.

☑ ***Attention concernant ce e-visa :*** Le e-visa est possible uniquement pour une arrivée à l'Aéroport international Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan.